



**Le DSNA a tranché : les réserves opérationnelles hors-site passent à -0,5 dès le 1<sup>er</sup> mai 2021 !**

**Sur le fond**, cette mesure est identique à celle passée en force en CT du 12 novembre, la DSNA refusant toute discussion sur ce point. Entité opérationnelle par excellence du monde d'avant, la DSNA est désormais un objet politique du monde d'après. En malmenant ses personnels, elle les démotive et devra assumer seule sa perte de dynamisme et sa baisse de performance.

**Sur la forme**, la DSNA abandonne le dialogue social. Cette décision, hors-concertation, est à contre-courant des discussions passées et du contexte politique actuel :

- ☐ le décompte à -0,5 des réserves dites « opérationnelles » (initialement à but sanitaire) devait être incompatible avec les mesures sanitaires relatives à la présence sur site. La DSNA décide finalement, seule, de ne plus s'inscrire dans cette logique ;
- ☐ le Gouvernement est actuellement en discussions avec les partenaires sociaux pour une levée progressive du télétravail annonçant une première étape au 15 mai ou 1<sup>er</sup> juin. De son côté, la DSNA ne s'inscrit ni dans la concertation, ni dans un calendrier progressif.

**Le SNCTA condamne cette décision incompréhensible et inutile, qui ne peut être perçue autrement que comme une provocation. La DSNA a refusé la voie du dialogue et de l'apaisement. Dont acte.**

**Le SNCTA est en contact avec les Pouvoirs publics.  
Les discussions reprennent.**